

Canadian Association of Elizabeth Fry Societies¹¹ Association canadienne des sociétés Elizabeth Fry 701-151 Slater Street, Ottawa, Ontario K1P5H3

Telephone : (613) 238-2422 Facsimile : (613) 232-7130 e-mail : caefs@web.ca Home Page : www.elizabethfry.ca

Association canadienne des sociétés Elizabeth Fry

Assemblée générale annuelle – 2010

Rapport de la présidente

En oeuvrant sans relâche à l'atteinte de l'égalité et de la justice, nous espérons éliminer un jour le besoin d'organisations comme la nôtre. Dans le cadre de nos efforts pour atteindre cet objectif, Kim Pate, notre directrice générale, a reçu cette année trois prix prestigieux:

- Prix Les assises de l'Association du barreau canadien Le Prix « Les assises » rend hommage aux réalisations exceptionnelles d'une personne ou d'une organisation qui s'est vouée à la promotion de l'égalité dans la profession juridique, la magistrature ou la communauté juridique au Canada. Ce prix récompense des projets d'envergure nationale en vue de promouvoir l'égalité ou d'apporter une contribution aux questions de race, de handicap, d'orientation sexuelle ou à toute autre question relative à la diversité au sein de notre société (site Web de l'ABC).
- Pris 2010 du Fonds d'action et d'éducation juridiques pour les femmes (FAEJ) pour souligner la Journée de l'égalité des femmes Lors des célébrations du 15^e anniversaire du FAEJ, Kim Pate, et 15 autres femmes dans la profession juridique, ont été applaudies pour leur apport significatif à l'accès des femmes à l'égalité dans la loi et à ses yeux.
- Prix Vagina Warrior 2010 Cette année, Kim s'est inscrite sur la longue liste des femmes ayant reçu un prix marquant leur engagement contre la violence à l'égard des femmes dans leurs communautés ainsi qu'envers la sensibilisation sur

la violence à l'égard des femmes et la résolution des problèmes systémiques qui les affectent négativement.

Cette année, l'ACSEF a été très occupée par de nombreux défis juridiques, notamment:

- Poursuivre nos démarches pour accéder aux dossiers d'Ashley Smith, comme elle nous l'a demandé;
- Contester le Protocole de gestion et le processus général de classement de SCC, particulièrement pour les femmes autochtones;
- Contester le transfèrement d'une jeune femme du système pour les jeunes au système pénitentiaire fédéral, moins d'un mois après le décès d'Ashley Smith;
- Dans les procédures de détermination de la peine, inclure la prison comme facteur de risque susceptible d'induire des comportements violents;
- Évaluer certains cas en vue d'éventuelles révisions des condamnations criminelles;
- Aider les procureurs de la défense à contester l'inculpation et la poursuite de femmes qui utilisent une force létale pour se défendre, elles ou leurs enfants;
- Produire des éléments de preuve pour contrer la politique régressive de maintien de l'ordre réitérée dans les réformes législatives successives déposées au Parlement.

Au nom de tout le réseau, nous remercions notre conseil d'administration et l'ensemble de nos membres de votre constance à maintenir l'excellente réputation et la détermination inébranlable de l'ACSEF à s'acquitter de sa mission sans compromettre ses objectifs de justice, d'humanité ou d'égalité. Au nom du conseil d'administration, je remercie également Kim Pate, notre infatigable directrice générale, pour son dévouement et son engagement envers l'ACESF. Nous exprimons notre immense gratitude à toutes les personnes qui ont aidé à construire et façonner l'ACSEF pour les femmes et les filles avec et au nom desquelles nous travaillons.

Lucie Joncas

présidente

Association canadienne des sociétés Elizabeth Fry



Canadian Association of Elizabeth Fry Societies^{to}
Association canadienne des sociétés Elizabeth Fry
701-151 Slater Street, Ottawa, Ontario K1P5H3

Telephone : (613) 238-2422 Facsimile : (613) 232-7130 e-mail : caefs@web.ca Home Page : www.elizabethfry.ca

Rapport de la trésorière

Exercice financier: Du 1er avril 2009 au 31 mars 2010

J'ai le plaisir d'annoncer aux membres de l'Association canadienne des Sociétés Elizabeth Fry (ACSEF) que notre situation financière demeure positive et stable. Nous planifions sagement pour l'avenir au cas où notre situation changerait au cours des années qui viennent.

Encore une fois, en ces temps de contraintes économiques sociales et personnelles, nous sommes fières d'avoir pu assurer, par l'entremise de notre bureau national, une excellente représentation des membres de l'ACSEF. Des contraintes budgétaires n'ont pas entravé les efforts que nous déployons au nom des femmes victimisées, marginalisées, criminalisées et institutionnalisées avec et pour lesquelles nous existons. Notre directrice générale a encore une fois contribué à compenser certaines de nos dépenses en donnant à l'ACSEF les revenus provenant de ses honoraires de conférencière, de prix qu'elle a reçus et de cours qu'elle donne à la Faculté de droit de l'Université d'Ottawa.

Nous allons continuer de nous acquitter du mandat de l'ACSEF. Un état détaillé de nos dépenses accompagne nos états financiers vérifiés. Nous avons respecté tous nos engagements financiers et l'ACSEF a fonctionné selon les directives de son conseil d'administration durant toute l'année écoulée. Au nom du conseil d'administration, je remercie l'ensemble de nos membres qui ne ménagent pas leurs efforts pour maintenir la stabilité financière de l'ACSEF.

Cathie Penny trésorière Association canadienne des sociétés Elizabeth Fry

Association canadienne des sociétés Elizabeth Fry

Assemblée générale annuelle – 2010

Rapport de la directrice générale

N'est-il pas merveilleux que personne n'ait besoin d'attendre un seul instant avant de commencer à changer le monde.

Anne Frank

Travailler avec nos membres, notre conseil d'administration et les femmes que nous avons l'insigne privilège et la responsabilité d'accompagner pendant une étape de leur vie continue d'être un des aspects les plus enrichissants de mon poste. Merci à toutes et chacune d'entre vous, femmes engagées, bienveillantes et compatissantes qui donnez votre meilleur pour atténuer les oppressions et améliorer notre monde.

En ce qui touche nos activités, au cours de l'année écoulée, nous avons été invitées à 31 reprises par des député-es, des sénatrices et des sénateurs et des comités parlementaires et sénatoriaux à des rencontres ou des comparutions pour commenter des questions de réformes politiques ou législatives. Nous avons aussi participé à 337 réunions avec des politiques et des fonctionnaires.

Nous avons pris la parole lors de 107 événements répartis en allocutions publiques, cérémonies de reconnaissances, conférences et événements médias. Même si ma situation personnelle m'a contrainte cette année à restreindre mes déplacements, j'ai assisté à plusieurs rencontres régionales en personne ou par téléconférence et j'ai accompagné nos représentantes régionales dans des établissements fédéraux. J'ai également eu l'occasion de rencontrer les conseils d'administration, des membres du personnel, des militantes et la clientèle de 15 de nos 25 organisations membres, en plus de visiter notre toute nouvelle société Elizabeth Fry de l'Île-du-Prince-Édouard.

Nous avons collaboré avec les médias à 84 occasions et rédigé 10 rapports, articles ou documents pour présentation ou publication, de même que 420 lettres. Cela n'inclut pas le volume significatif d'information que reçoit et traite le bureau de l'ACSEF. Par

exemple, nous avons répondu à 45 170 courriels, 8 128 appels téléphoniques et 927 télécopies.

Et ces chiffres ne reflètent pas le travail accompli par nos organisations membres incroyablement enthousiastes et créatives dans tout le Canada. Malgré des ressources limitées, notre réseau pancanadien de sociétés Elizabeth Fry exerce une influence significative et durable dans toutes les communautés et les régions, de même que dans l'ensemble du pays. Malgré ces réalisations, à la lecture de nos rapports et à mesure que nous poursuivons notre travail, vous allez constater que notre formidable réseau de femmes phénoménales a encore du pain sur la planche.

Le rapport qui suit offre un aperçu de notre travail de promotion des droits et prérogatives des femmes qui vivent en situation de criminalisation ou d'incarcération. Tout en continuant à apprendre et tirer des leçons de nos efforts collectifs et coopératifs, nous voulons également rendre hommage à la force, la flexibilité, la ténacité et la capacité évolutive de notre réseau.

Questions prioritaires et initiatives de réforme du droit

La population canadienne est intelligente préoccupée et sensible. Comme nous le révèlent de récentes interventions dans les médias et d'autres discussions publiques, les gens ne sont pas dupes de la rhétorique incendiaire ou des allégations sans fondements à l'effet que les punitions sont un remède efficace contre la criminalité ou un bon moyen d'assurer la sécurité publique. Les preuves abondent pour démontrer que l'insistance actuelle en faveur de peines minimales obligatoires plus longues et plus fréquentes alimente la peur et que des régimes d'austérité et d'isolement dans les prisons mènent à des situations souvent débilitantes, sinon carrément empreintes de brutalité. Les arguments en faveur de sentences progressives et de politiques d'intégration communautaire se fondent sur des recherches et des preuves dignes de foi.

La frustration des contribuables canadiens augmente devant la dérive du gouvernement vers des sentences plus longues et plus punitives. Elles et ils sont aussi extrêmement soucieux de la dévastation à long terme occasionnée par le démantèlement des programmes de santé, sociaux, d'éducation et de fiscalité. De même, comme nous l'avons entendu pendant le forum commandité par le Comité sur le logement du gouvernement fédéral, il est très clair que bon nombre de Canadiennes et de Canadiens se posent des questions quant à l'empressement du gouvernement à accepter les prisons comme palliatif au manque de logements pour les sans-abri et de maisons d'hébergement pour les femmes et les enfants fuyant des situations de violence. La population n'est pas prête non plus à accepter les prisons comme succédané à des traitements dans la communauté pour les gens aux prises avec des problèmes de santé mentale ou pour pallier les mauvais traitements subis par les enfants dans des établissements.

* <u>Défense de droits en région</u>

Nos équipes de représentantes dans chaque région constituent une richesse inestimable pour l'ACSEF. Porte-parole des femmes incarcérées, elles facilitent la création de liens entre elles, nos membres, et d'autres soutiens et ressources communautaires. Au cours de l'année qui vient, nous avons l'intention de renouveler nos partenariats avec des organisations gouvernementales et non-gouvernementales de pointe, en mettant l'accent sur le besoin de bonifier les ressources communautaires destinées aux femmes. Les équipes de représentantes régionales de l'ACSEF ont déjà amorcé ce travail en améliorant la prévention communautaire et les solutions de rechange à la détermination de la peine, de même que les occasions d'intégration dans la communauté. Je vous encourage à vous procurer et à lire leurs rapports pour en savoir plus sur les véritables enjeux que doivent affronter les femmes incarcérées et criminalisées.

* Régime du « Protocole de gestion »

Service correctionnel Canada (SCC) assujettit actuellement quatre femmes à ce qu'il appelle son « protocole de gestion ». Ce sont quatre femmes autochtones de la région des Prairies qui demeurent confinées dans des conditions d'isolement qui violent des droits enchâssés dans la *Charte canadienne des droits et libertés*, la *Loi canadienne sur les droits de la personne*, la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous conditions* et beaucoup d'autres ententes et pactes internationaux ratifiés par le Canada. Ces quatre femmes sont présentement confinées en isolement dans différentes prisons régionales pour femmes au Canada.

Dans son plus récent rapport annuel, l'enquêteur correctionnel a condamné le protocole et demandé son annulation ainsi que des mesures réparatoires pour corriger les problèmes découlant de l'adoption par SCC de cette désignation de sécurité super-maximale pour les femmes. Pour ce faire, SCC a chargé une ancienne directrice de pénitencier et une chercheuse d'examiner le protocole de gestion. On leur a également apparemment demandé d'élaborer des alternatives au protocole pour «gérer» les femmes qui y sont présentement assujetties. Nous continuons toujours d'explorer de possibles remèdes pour ces femmes.

* Urgence d'une surveillance externe des Services correctionnels

L'ACSEF poursuit ses démarches pour accéder aux dossiers qu'Ashley Smith nous a demandé d'examiner en son nom. Malgré la décision judiciaire fédérale du juge Kelen ordonnant que les dossiers de Madame Smith nous soient remis conformément à sa demande, Service correctionnel du Canada (pour le ministre de la Sécurité publique) a choisi de porter cette décision en appel. C'est pourquoi, deux années et demie après le décès d'Ashley, nous n'avons pas encore obtenu ses dossiers. Cette lutte est emblématique de l'urgent besoin d'une surveillance externe des Services correctionnels. Considérant les défis associés à nos luttes pour obtenir remède dans cette situation, nous pouvons conclure qu'il est presque impossible pour une femme ou un homme en prison de faire respecter ses droits.

La famille d'Ashley, l'Enquêteur correctionnel du Canada, des membres du Parlement et nombre d'autres personnes et organisations, y compris l'honorable Louise Arbour, ont réitéré l'exigence d'une mise en oeuvre pleine et entière des recommandations émises il y a treize ans par la Commission Arbour. Ces recommandations soulignent notamment qu'il faudrait:

- o mettre en place des mécanismes externes et indépendants, complets et accessibles, de surveillance de l'appareil correctionnel et de réparation;
- o modifier les politiques et procédures du système carcéral fédéral qui condamnent à une classification à sécurité maximale des femmes reconnues par les Services correctionnels comme posant un faible risque pour la sécurité publique;
- o mettre un terme à la présence de gardiens masculins dans les établissements pour femmes, et adopter des politiques axées sur l'intérêt des détenues et visant à éradiquer l'exploitation, les agressions et le harcèlement sexuels, ainsi que d'autres abus et mauvais usages du pouvoir et de l'autorité;
- o instaurer un contrôle judiciaire du recours à l'isolement et des autres formes d'incarcération, ainsi que des pratiques de mise en accusation et d'interférence correctionnelle dans l'intégrité des peines.

* Réformes de la justice pénale

Nous sommes également très préoccupées par la politique répressive que privilégie le gouvernement, notamment parce qu'elle risque d'accroître le nombre de femmes qui seront entassées dans notre système carcéral. C'est pourquoi nous nous opposons à la prolifération des peines minimales obligatoires et des sentences plus longues, de même qu'aux réductions des programmes et services dans les établissements pour adultes et pour jeunes. Nous réitérons également nos préoccupations quant à l'imposition aux jeunes de peines pour adultes dans le cas d'erreurs de jeunesse. Nous avons pris des mesures pour sensibiliser à ces problèmes les membres du Parlement, le Sénat, les médias et le public en général. Nous leur avons rappelé que, paradoxalement, le Canada tente de copier des politiques de justice pénale en vigueur aux États-Unis depuis quelques décennies, alors même que l'administration américaine abandonne progressivement ces politiques.

Le directeur parlementaire du budget (DPB) examine présentement les implications financières de nouvelles lois. En collaboration avec d'autres spécialistes en matière de logement, établissement des coûts et planification à long terme, j'ai participé à un panel réuni par le DPB pour aider à établir le coût de ces lois. Bien qu'il s'agissait au départ des coûts d'un certain nombre de lois, la tâche s'est révélée tellement complexe que le DPB s'est concentré sur le seul projet de loi C-25, la loi intitulée *Loi sur l'adéquation de la peine et du crime* que le Parlement a adoptée en 2009.

Le projet de loi C-25 limite le pouvoir discrétionnaire des juges de tenir compte du temps de détention provisoire dans la détermination de la peine. Ce pouvoir discrétionnaire permettait auparavant aux juges de créditer le temps passé en détention provisoire de manière à reconnaître les conditions absolument désastreuses que vivent les personnes en attente de procès, en sus du manque de traitements et d'autres services. Avec la Société John Howard du Canada, l'Association canadienne des sociétés Elizabeth Fry applaudit le travail effectué par le bureau du directeur parlementaire du budget qui a produit une analyse complète et rigoureuse du projet de loi C-25.

Service correctionnel Canada estime que cette loi va hausser de 10 à 11 % la population purgeant une peine de ressort fédéral et exiger une expansion coûteuse des infrastructures carcérales canadiennes. Ceci durant une période où notre taux de criminalité décline depuis longtemps. L'analyse financière du BPB indique que le gouvernement a été moins que transparent quant au coût de cet élément de son programme anti-criminalité ainsi qu'à d'autres volets de sa plateforme de justice pénale. Moins de 24 heures après avoir été questionné par les médias au sujet des coûts du projet de loi, les estimés du ministère ont subitement grimpé de 2 200 %, de 90 millions à 2 milliards. Le DPB croit que les véritables coûts sont encore plus élevés.

On veut faire croire à la population canadienne que l'adoption de ce type de lois va rendre nos communautés plus sécuritaires. Non seulement est-ce faux, mais l'application de telles mesures exige des investissements humains et financiers faramineux, à un moment où ce genre de mesures ruine déjà certains États américains et prive de plus en plus de citoyennes et de citoyens de soins de santé, occasions d'éducation et services sociaux primordiaux. Parce que nous sommes en droit de connaître le véritable coût de ces mesures et d'ou viendra leur financement, nous invitons nos membres à demander à leurs député-es d'exiger l'abrogation de cette loi, de s'acquitter de leur responsabilité fiduciaire envers la population canadienne et de déterminer comment et pourquoi elles et ils prévoient voter dans le cas de nouveaux projets de loi.

Nous demandons également à nos membres de poser des questions précises comme: Ces réformes priveront-elles nos enfants de soins médicaux sauf pour ceux qui pourront en défrayer les coûts? Laisseront-elles votre frère sans-abri? Nos pères vont-ils perdre leurs pensions d'anciens combattants? L'accès de nos petits-enfants à un enseignement public de qualité s'en trouvera-t-il amputé? Ma sœur sera-elle criminalisée et incarcérée lorsque sa maladie mentale non traitée la fera paniquer au détour d'une rue? Ce projet de loi est de la poudre aux yeux. Le public canadien a le droit de connaître le prix réel de ces mesures destructrices et alarmistes.

Nous continuons à pleurer la perte d'Ashley Smith et nous attendons le début de l'enquête sur les circonstances de son décès. Beaucoup trop de femmes languissent encore dans les mêmes conditions de confinement, dans des cellules d'isolement où leur traitement crée ou exacerbe des problèmes de santé mentale. Cette année et à l'avenir, nous allons continuer à revendiquer le droit d'être traitées à l'extérieur du système judiciaire le plus souvent possible pour celles qui vivent avec des problèmes de santé

mentale. De plus, nous allons poursuivre notre lutte pour extirper des systèmes judiciaire et correctionnel toutes celles qui sont déjà piégées dans ses filets de plus en plus larges, profonds et inextricables. Comme nous le rappelle souvent notre présidente, nous ne pouvons pas rester oisives et laisser se poursuivre la destruction des droits humains et constitutionnels de ces femmes.

Au cours de la dernière décennie, l'ACSEF a entrepris des démarches auprès des Nations Unies au sujet de la propension du gouvernement canadien à prendre de plus en plus de décisions législatives, politiques et financières qui contribuent à la marginalisation, la victimisation, la criminalisation et l'incarcération des femmes, des pauvres et des personnes racisées – un problème qui affecte particulièrement nos soeurs autochtones et celles qui vivent avec des problèmes invalidants de santé mentale. Nous avons également réitéré nos demandes à l'ONU pour qu'elle exhorte le Canada à mettre sur pied des mécanismes externes et indépendants, complets et accessibles, de surveillance de l'appareil correctionnel et de réparation.

Les instances qui examinent le dossier du Canada quant à son respect des droits de la personne, des droits des femmes, des droits des détenus, des droits civils et politiques et des droits des enfants, ont déjà dénoncé haut et fort les politiques et procédures ayant cours dans le système carcéral fédéral et les prisons pour jeunes. Celles-ci entraînent des dispositions excessives de classification, d'isolement et de sanction des femmes et des filles, de même qu'un traitement discriminatoire des femmes racisées et de celles vivant avec des incapacités.

Le Canada a longtemps joui d'une réputation enviable en matière de promotion et de protection des droits de la personne dans le monde entier. Nous allons continuer à encourager le public canadien à s'assurer que notre gouvernement oeuvre à regagner cette réputation, en commençant par un engagement renouvelé à respecter et soutenir les droits humains et constitutionnels de l'ensemble des femmes et des hommes, sans égard à leur sexe, leur race, leur capacité et leur orientation sexuelle et politique.

Activités d'éducation et programme proactif

* Droits de la personne en Action (DPEA)

Une excellente raison de célébrer cette année a certainement été l'aboutissement de nos cinq initiatives provinciales de formation Droits de la personne en Action. Durant l'année qui vient, nous allons publier et distribuer nos manuels DPEA aux femmes dans les lieux d'arrêt et les prisons provinciales de la Colombie-Britannique, la Saskatchewan, l'Ontario, le Québec et le Nouveau-Brunswick. La rétroaction reçue à ce sujet de la part des femmes incarcérées, de même que celle du personnel de l'ACSEF et des Services correctionnels, continue d'être extrêmement positive.

* Forum logement

Les 3 et 4 mai 2010, le comité logement de l'ACSEF, coprésidé par Jennifer Harrington et Paula King, a lancé la Semaine nationale Elizabeth Fry en organisant un forum sur la colline du Parlement. Intitulé, *Faire du canada un meilleur endroit pour les femmes*, cet événement très réussi a mis en lumière l'importance de ressources communautaires d'hébergement, de mesures de soutien en santé mentale et de services sociaux et d'éducation pour les femmes et les filles.

En mettant l'accent sur les besoins en matière d'hébergement, les présentatrices ont identifié certains domaines où de telles ressources sont cruciales pour prévenir la marginalisation, la victimisation, la criminalisation et l'incarcération des femmes, en plus d'aider celles qui sortent de prison à réintégrer leurs communautés. Vous pouvez consulter le rapport du comité pour plus de détails sur le forum et nous mettrons bientôt en ligne les incroyables présentations de nos membres et nos supporters.

En guise de conclusion

En poursuivant ma route – je travaille à l'ACSEF depuis dix-neuf ans – je demeure frappée par l'incroyable chance que j'ai eue de pouvoir sans cesse relever de nouveaux défis, coude à coude avec certaines des femmes les plus extraordinaires que j'aie eu le privilège de rencontrer. Les femmes marginalisées, victimisées et institutionnalisées avec et au nom de qui nous travaillons continuent de me stimuler et de m'inspirer. Les qualités et les réalisations de toutes nos membres nourrissent toujours mon intérêt et mon enthousiasme pour ce travail, et je suis émerveillée par le dynamisme et la créativité de notre personnel et de nos militantes de tout le pays.

J'apprécie tout particulièrement les femmes merveilleuses qui, partout au Canada, consacrent une expertise, une énergie et un temps incroyable en siégeant au conseil d'administration de l'Association canadienne des sociétés Elizabeth Fry. Vous êtes le moteur et l'imagination de l'ACSEF et vous nous portez vers l'avenir. Merci pour la clarté de votre vision, votre enthousiasme inépuisable et votre soutien inconditionnel. Quel privilège pour moi de travailler avec et pour vous toutes.

Vous êtes de vibrants exemples de l'énergie incarnée dans la citation de Lilla Watson que j'ai apprise quand je me suis jointe à l'ACSEF en janvier 1992. Une extraordinaire femme aborigène de l'Australie, Lilla nous rappelle l'importance de l'esprit de symbiose qu'exige notre travail lorsqu'elle a dit un jour à ses alliées:

Si vous êtes ici pour m'aider, vous perdez votre temps. Mais si vous êtes ici parce que votre émancipation est liée à la mienne, alors travaillons ensemble.

Kim Pate

1 fate

directrice générale Association canadienne des sociétés Elizabeth Fry